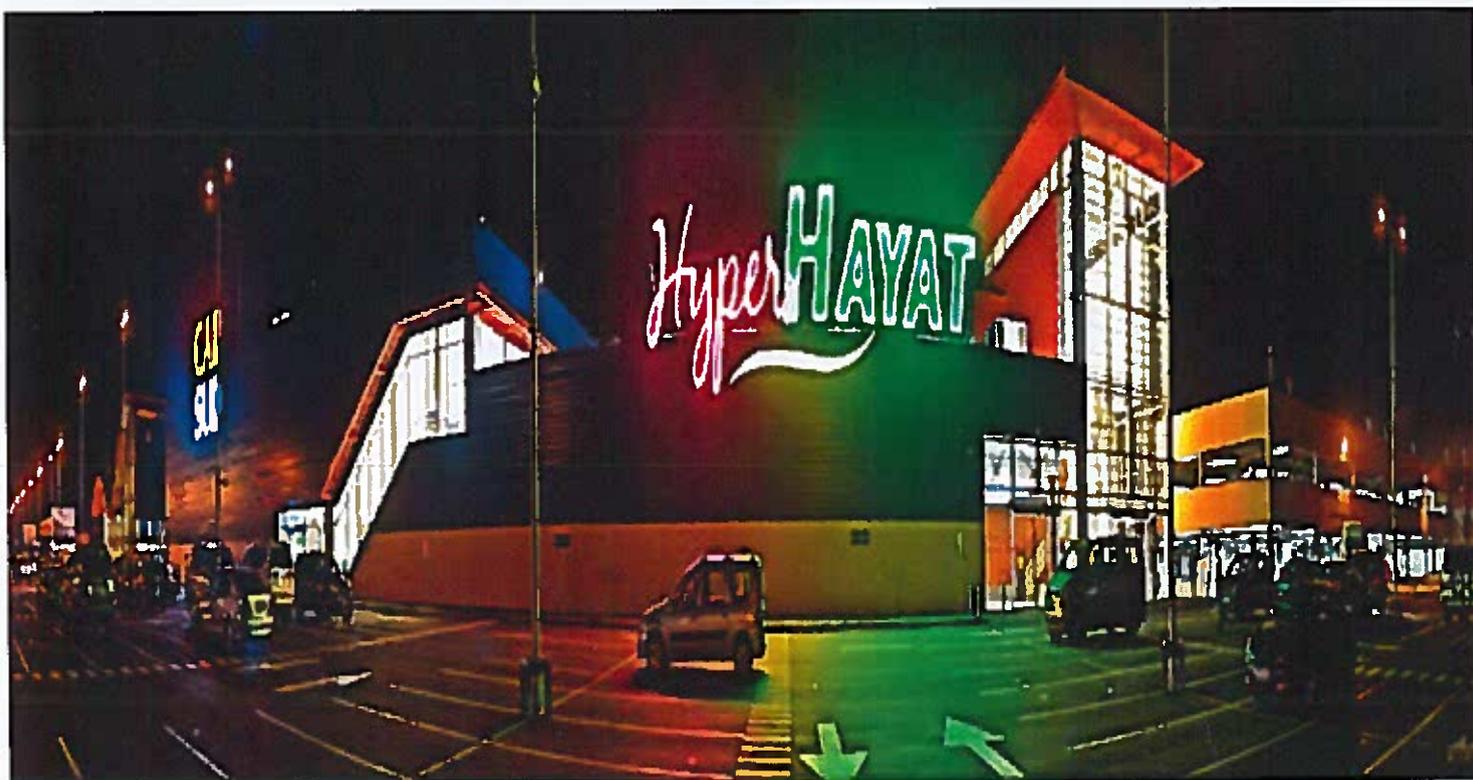


**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU VENDREDI 12 JUIN 2015 STATUANT
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2014**



CENTRE COMMERCIAL PRIMA



CENTRE COMMERCIAL CAP SUD



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU VENDREDI 12 JUIIN 2015 STATUANT
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2014**

PARTIE ORDINAIRE

- LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR LES COMPTES

- LE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

LE RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 440 DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA

- LE RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE VOYAGE AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS (ARTICLE 432 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA)

- LE TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

PARTIE EXTRAORDINAIRE

- LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- LE TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

- LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

- LA LISTE DES ADMINISTRATEURS

- L'AVIS DE CONVOCATION ET LE TEXTE DES RESOLUTIONS PARUS DANS LE QUOTIDIEN FRATERNITE – MATIN DES 29 MAI 2015 ET 10 JUIIN 2015

SETAO

**LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR LES COMPTES**

**SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
« SETAO »**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672.000.000 FCFA
Siège Social : 22, rue des Foreurs – 01 BP 925 – Abidjan 01
R.C.C.M.–ABJ–1950–B–1219

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 JUIN 2015

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts, pour vous rendre compte de notre gestion et soumettre à votre approbation le bilan et le compte de résultat de votre Société au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que vous faire part de son évolution prévisible.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'exercice écoulé, SETAO a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 9.138.078.278 F CFA contre 5.764.302.310 F CFA pour l'exercice précédent.

L'exercice s'est soldé par un bénéfice net de 2.112.605.831 F CFA contre un bénéfice net de 338.368.477 F CFA pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la situation de la Société, telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les capitaux propres s'élèvent à un montant négatif de 3.036.383.851 F CFA.

En 2014, la Société a livré les travaux de l'extension du centre commercial Cap Sud à Abidjan.

La société a également démarré les travaux des entrepôts frigorifiques pour PROSUMA.

A la suite de la signature du protocole d'accord en Novembre 2013 avec le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida, la société a réalisé les travaux d'urgence du CHU de Yopougon.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de 2.112.605.831 F CFA au Report à Nouveau dont le montant débiteur serait ainsi ramené de 6.939.115.495 F CFA à 4.826.509.664 F CFA.

EVOLUTION ET PERSPECTIVES 2015

Les travaux des entrepôts frigorifiques seront livrés au premier semestre 2015.

Après avoir réalisé en 2014 les études d'avant-projet sommaire pour la réhabilitation du centre commercial PRIMA, le contrat de travaux de 3 650 000 000 FCFA a été mis en vigueur en janvier 2015 pour un délai de 10 mois.

Suite aux travaux d'urgence réalisés en 2014, des perspectives positives de concrétisation du projet de travaux de réhabilitation du CHU de Yopougon existent avec la mise en place d'un financement extérieur.

En 2015, un projet hôtelier en développement au Plateau pourrait aboutir avec un investisseur privé.

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE AU REGARD DES DISPOSITIONS LEGALES

Nous vous rappelons que, du fait des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, les actionnaires de la Société avaient été consultés sur la dissolution de la Société lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2000 et s'étaient prononcés sur la poursuite de l'activité.

Depuis, BOUYGUES BATIMENT INTERNATIONAL a toujours assuré la Société de son soutien notamment en matière de financement de ses besoins de trésorerie.

En particulier, le prêt sans intérêts de 5.800.000 € consenti par la Société Mère a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2015.

AUTRE INFORMATION

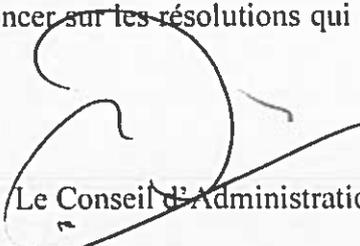
Depuis le 1er janvier 2015, le SYSCOA révisé est entré en vigueur en Côte d'Ivoire. La mise en application de ce référentiel nécessitera une conversion du système comptable actuel ainsi que la préparation d'états financiers pro-forma selon le SYSCOA révisé. Ces comptes pro-forma qui devront être établis au 31 décembre 2014 pour la préparation des états financiers de l'exercice 2015 pourraient être différents des comptes établis selon le SYSCOHADA.

RESOLUTIONS

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons de :

- vous prononcer sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que sur les rapports des Commissaires aux Comptes,
- approuver le bilan et le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- donner quitus de sa gestion à votre Conseil d'Administration,
- approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2014,
- ratifier les nominations de deux nouveaux administrateurs.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.


Le Conseil d'Administration

SETAO

LE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Auditeurs Associés en Afrique –

KPMG CI

Plateau Woodin Center

01 BP 3172 - Abidjan 01

Tél : 20 22 57 53

S.A. au capital de FCFA 350.000.000

R.C.C.M. Abidjan 180365Afrigue

ERNST & YOUNG

5, avenue Marchand

01 BP 2715 - Abidjan 01

Tél : 20 21 11 15

S.A. au capital de FCFA 12.000.000

R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(SETAO) - SA**

**Rapport général
des
Commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest (SETAO - SA)

22, rue des foreurs - 01 BP 1780 ABIDJAN 01

Ce rapport contient 3 pages

L'annexe contient 42 pages

**Auditeurs Associés en Afrique –
KPMG CI**

Plateau Woodin Center
01 BP 3172 - Abidjan 01
Tél : 20 22 57 53
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C.C.M. Abidjan I80365Afrigue

ERNST & YOUNG

5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
Tél : 20 21 11 15
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest
(SETAO – SA)**

Siège social : 22, rue des foreurs – 01 BP 1780 Abidjan 01
Capital social : 672 000 000 FCFA

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest (SETAO - SA) tels qu'ils sont joints en annexe au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi;

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes comptables de l'OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SETAO S.A. à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement du référentiel comptable. En effet, depuis le 1er janvier 2015, le SYSCOA révisé est entré en vigueur en Côte d'Ivoire. Les états financiers annuels soumis à votre approbation portent donc sur le dernier exercice comptable conforme aux dispositions du SYSCOHADA.

La mise en application de ce référentiel nécessitera une conversion du système comptable actuel ainsi que la préparation d'états financiers pro-forma selon le SYSCOA révisé.

Ces comptes pro-forma qui devront être établis au 31 décembre 2014 pour la préparation des états financiers de l'exercice 2015 pourraient être différents de ceux soumis à votre approbation.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par la loi, en particulier les dispositions du traité de l'OHADA et de l'instruction 315/2005 du CREPMF relative à la gouvernance des sociétés cotées.

En application de la loi, nous vous signalons que les capitaux propres de votre société n'ont pas été reconstitués à l'issue du délai expirant le 31 décembre 2004., et que celle-ci n'a pas procédé à la réduction de son capital, conformément aux dispositions de l'article 665 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

A l'exception du fait exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 27 mai 2015

**Auditeurs Associés en Afrique -
KPMG CI**

ERNST & YOUNG


Jean-Luc Ruelle

Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes


Caroline Zambojčová-Orlo

Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes

**LE RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 440 DE L'ACTE UNIFORME RELATIF
AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE
L'OHADA**

Auditeurs Associés en Afrique –

KPMG CI

Plateau Woodin Center

01 BP 3172 - Abidjan 01

Tél : 20 22 57 53

S.A. au capital de FCFA 350.000.000

R.C.C.M. Abidjan 180365Afrigue

ERNST & YOUNG

5, avenue Marchand

01 BP 2715 - Abidjan 01

Tél : 20 21 11 15

S.A. au capital de FCFA 12.000.000

R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST
(SETAO) - SA**

Rapport spécial

**des commissaires aux comptes
sur les conventions visées à l'article
440 de l'acte uniforme relatif au droit
des sociétés commerciales et du GIE du
traité de l'OHADA**

Exercice clos le 31 décembre 2014

SETAO-SA

01 BP 1780 Abidjan 01

Ce rapport contient 3 pages

**Auditeurs Associés en Afrique –
KPMG CI**

Plateau Woodin Center
01 BP 3172 - Abidjan 01
Tél : 20 22 57 53
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C.C.M. Abidjan 180365Afrigue

ERNST & YOUNG

5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
Tél : 20 21 11 15
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest
(SETAO – SA**

Siège social : 22 rue des Foreurs – 01 BP 1780 Abidjan 01
Capital social : FCFA 672 000 000

**Rapport spécial des Commissaires aux comptes
Sur les conventions réglementées
(Article 440 du traité OHADA)**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité des commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article 440 et suivant de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 440 et suivant de l'Acte Uniforme OHADA relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

En application des dispositions de l'article 440 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du traité de l'OHADA, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Bouygues Bâtiments International

a) Convention de prestation de services

Administrateur concerné

Olivier Montfort

Nature et objet

Convention de prestations de services conclue avec Bouygues Bâtiment.

Cette convention permet à la SETAO de bénéficier en permanence de l'assistance de Bouygues Bâtiment International dans les domaines suivants:

- Orientation stratégique
- Communication et commercial
- Ressources humaines et juridique
- Finance, etc...

Modalités

Les charges supportés par la SETAO dans le cadre de cette convention s'élèvent à 618 millions de francs CFA au 31 décembre 2014.

b) Convention de prêt

Administrateur concerné

Olivier Monfort

Nature et objet

Convention de prêt sans intérêts d'un montant de 5,8 millions d'euros soit 3 805 millions de francs CFA conclue le 14 décembre 2007.

Ce prêt a été accordé par Bouygues Bâtiment International à titre de soutien aux activités de SETAO S.A. Elle a été renouvelée par le conseil d'administration du 24 octobre 2013.

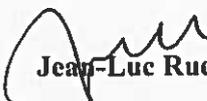
Modalités

Au cours de l'exercice 2014, SETAO S.A. n'a pas effectué de tirage dans le cadre de cette convention. Les charges d'intérêts relatives à cette convention de prêt s'élèvent à zéro (0) francs CFA au titre de l'exercice 2014.

Abidjan, le 27 mai 2015

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG CI

ERNST & YOUNG


Jean-Luc Ruelle
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes


~~Caroline Zandjiliana Orio~~
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

**LE RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE
VOYAGE AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS (ARTICLE 432 DE L'ACTE
UNIFORME DE L'OHADA)**

Auditeurs Associés en Afrique –

KPMG CI

Plateau Woodin Center

01 BP 3172 - Abidjan 01

Tél : 20 22 57 53

S.A. au capital de FCFA 350.000.000

R.C.C.M. Abidjan 180365Afrique

ERNST & YOUNG

5, avenue Marchand

01 BP 2715 - Abidjan 01

Tél : 20 21 11 15

S.A. au capital de FCFA 12.000.000

R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST
(SETAO) - SA**

**Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les rémunérations exceptionnelles
et les remboursements de frais de voyage
au profit des administrateurs
(Article 432 de l'acte uniforme
de l'OHADA)**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest (SETAO - SA)

22, rue des foreurs - 01 BP 1780 ABIDJAN 01

Ce rapport contient 1 page

Auditeurs Associés en Afrique –

KPMG CI

Plateau Woodin Center

01 BP 3172 - Abidjan 01

Tél : 20 22 57 53

S.A. au capital de FCFA 350.000.000

R.C.C.M. Abidjan 180365Afrique

ERNST & YOUNG

5, avenue Marchand

01 BP 2715 - Abidjan 01

Tél : 20 21 11 15

S.A. au capital de FCFA 12.000.000

R.C.C.M. Abidjan 7118

**Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest
(SETAO – SA)**

Siège social : 22, rue des foreurs – 01 BP 1780 Abidjan 01

Capital social : 672 000 000 FCFA

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les rémunérations exceptionnelles et les remboursements de frais de voyage
au profit des administrateurs**

(Article 432 de l'acte uniforme de l'OHADA)

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'acte uniforme OHADA, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage au profit des administrateurs de la Société d'Etudes et de Travaux de l'Afrique de l'Ouest (SETAO) - SA. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous n'avons été avisé d'aucune rémunération ou de remboursement de frais de voyage visés à l'article précité au profit des administrateurs.

Ainsi, conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartient de vous prononcer sur le présent rapport spécial.

Abidjan, le 27 mai 2015

**Auditeurs Associés en Afrique -
KPMG CI**


Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG


Caroline Zamociowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes

SETAO

LE TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

« S.E.T.A.O. »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672.000.000 F CFA

Siège social : 22, rue des Foreurs - 01 BP 925 - Abidjan 01

R.C.C.M.-ABJ-1950-B-1219

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 JUIN 2015

- TEXTE DES RESOLUTIONS -

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils ont été présentés et arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion à l'ensemble des Administrateurs pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, en approuve les termes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.112.605.831 F CFA au Report à Nouveau dont le montant débiteur sera ainsi ramené de 6.939.115.495 F CFA à 4.826.509.664 F CFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 mai 2015, de Pierre SKOROCHOD, demeurant 58 rue du Rocher - 75008 Paris (France), en lieu et place de Olivier MONTFORT, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 mai 2015, de Christophe PETIT, demeurant 9 rue des Rochers - 92140 Clamart (France), en lieu et place de Ali BENCHEQROUN, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SETAO

**LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
« SETAO »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672.000.000 FCFA
Siège Social : 22, rue des Foreurs – 01 BP 925 – Abidjan 01
R.C.C.M.-ABJ-1950-B-1219

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 JUIN 2015

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

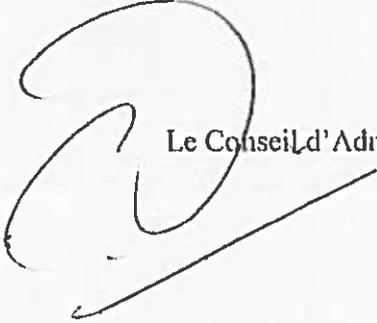
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, afin que vous vous prononciez sur la mise en harmonie des Statuts de la Société avec l'Acte Uniforme sur les Sociétés et le Groupement d'Intérêt Economique révisé au 30 janvier 2014.

Ce nouvel Acte, applicable dans les pays de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires), est en effet entré en vigueur le 5 mai 2014 et toutes les sociétés concernées sont tenues de mettre en harmonie leurs Statuts dans un délai de 2 ans, soit avant le 5 mai 2016.

Par conséquent, il vous est demandé de bien vouloir décider la refonte des Statuts et adopter le nouveau texte des Statuts mis en harmonie avec ces nouvelles dispositions légales, tel qu'annexé, étant précisé qu'aucune modification n'est intervenue dans la forme, l'objet, la dénomination, le siège et la durée de la Société.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.


Le Conseil d'Administration

SETAO

LE TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide des modifications statutaires et la mise en harmonie des Statuts de la Société avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la refonte des Statuts et adopte le nouveau texte tel qu'annexé, étant précisé qu'aucune modification n'est intervenue dans la forme, l'objet, la dénomination, le siège social et la durée.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directeur Général à l'effet de signer lesdits Statuts pardevant notaire.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

SETAO

LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise : SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sigle usuel : SETAO SA

Adresse : 22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

N° d'identification fiscale : 0101219 P

Exercice clos le : 31 décembre 2014

Durée en mois : 12

Réf.	ACTIF	Exercice N			Exercice N - 1
		Brut	Amort /Prov.	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE (1)				
AA	Charges Immobilisées				
AX	Frais d'établissement	0		0	0
AY	Charges à répartir				
AC	Primes de remboursement des obligations	0		0	0
AD	Immobilisations incorporelles	0	0		
AE	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
AF	Brevets, licences, logiciels	0	0	0	0
AG	Fonds commercial	0	0	0	0
AH	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
AI	Immobilisations corporelles				
AJ	Terrains	0	0	0	0
AK	Bâtiments	0	0	0	0
AL	Installations et agencements	6 893 173	6 893 173	0	0
AM	Matériel	497 585 800	223 495 975	274 089 825	366 788 032
AN	Matériel de transport	105 012 798	57 573 904	47 438 894	48 582 740
AP	Avances et acomptes versés sur Immobilisations	0	0	0	0
AQ	Immobilisations financières				
AR	Titres de participation	362 950 000	362 950 000	0	0
AS	Autres immobilisations financières	17 192 385	0	17 192 385	17 997 067
AW	(1) dont H.A.O. :				
	Brut				
	Net				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	989 634 156	650 913 052	338 721 104	433 367 839



BILAN

Denomination sociale de l'entreprise : SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sigle usuel : SETAOSA

Adresse : 22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

N° d'identification fiscale : 0101219 P

Exercice clos le : 31 décembre 2014

Durée en mois : 12

Réf	ACTIF	Exercice N			Exercice N - 1
		Brut	Amort / Prov.	Net	Net
AZ	Report Total Actif immobilisé	989 634 156	650 913 052	338 721 104	433 367 839
	ACTIF CIRCULANT				
BA	Actif circulant H.A.O.	0	0	0	0
BB	Stocks				
BC	Marchandises	0	0	0	0
BD	Matières premières et autres approvisionnements	4 615 510	0	4 615 510	0
BE	En-cours	0	0	0	0
BF	Produits fabriqués	0	0	0	0
BG	Créances et emplois assimilés				
BH	Fournisseurs, avances versées	132 863 713	0	132 863 713	514 060 204
BI	Clients	1 658 784 790	451 531 842	1 207 252 948	800 998 568
BJ	Autres créances	142 593 742	11 786 560	130 807 182	250 237 256
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 938 857 755	463 318 402	1 475 539 353	1 565 296 028
	TRESORERIE - ACTIF				
BQ	Titres de placement	3 500 000 000	0	3 500 000 000	2 000 000 000
BR	Valeurs à encaisser		0	0	0
BS	Banques, chèques postaux, caisse	4 024 835 768	0	4 024 835 768	2 339 270 285
BT	TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)	7 524 835 768	0	7 524 835 768	4 339 270 285
BU	Ecarts de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)	0	0	0	0
BZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	10 453 327 679	1 114 231 454	9 339 096 225	6 337 934 152



BILAN

Denomination sociale de l'entreprise : SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
 Adresse : 22, Rue des Forciers - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01
 Sigle usuel : SETAO SA
 n° d'identification fiscale : 0101219 P Exercice clos le : 31 décembre 2014 Durée en mois : 12

Ref.	PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N - 1
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILES		
CA	Capital	672 000 000	672 000 000
CB	Actionnaires capital non appelé	0	
CC	Primes et Réserves		
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion	0	0
CE	Ecart de réévaluation	0	0
CF	Réserves indisponibles	67 200 000	67 200 000
CG	Réserves libres	1 050 925 813	1 050 925 813
CH	Report à nouveau	-6 939 115 495	-7 277 483 972
CI	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	2 112 605 831	338 368 477
CK	Autres Capitaux propres		
CL	Subvention d'investissement	0	0
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés	0	0
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-3 036 383 851	-5 148 989 682
	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES(1)		
DA	Emprunts	0	0
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés	0	0
DC	Dettes financières diverses	0	0
DD	Provisions financières pour risques et charges	219 289 452	197 877 727
DE	(1) dont H.A.O. :		
DF	TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	219 289 452	197 877 727
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)	-2 817 094 399	-4 951 111 955



BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise : SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sigle usuel : SETAO SA

Adresse : 22, Rue des Forçeurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

Exercice clos le : 31 Décembre 2013

Durée en mois : 12

N° d'identification fiscale : 0101219 P

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N - 1
DG	Report Total Ressources stables	-2 817 094 399	-4 951 111 955
	PASSIF CIRCULANT		
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	11 425 439	34 470 297
DI	Clients, avances reçues	1 099 657 840	2 067 119 215
DJ	Fournisseurs d'exploitation	1 735 177 255	2 352 772 144
DK	Dettes fiscales	1 175 855 133	233 767 838
DL	Dettes sociales	28 868 450	24 789 951
DM	Autres dettes	8 104 830 571	6 576 126 662
DN	Risques provisionnés	0	0
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	12 155 814 688	11 289 046 107
	TRESORERIE - PASSIF		
DQ	Banques, crédits d'escompte	0	0
DR	Banques, crédits de trésorerie	0	0
DS	Banques, découverts	375 936	0
DT	TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)	375 936	0
DU	Ecart de conversion-Passif (V) (gain probable de change)	0	0
DZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 339 096 225	6 337 934 152



COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sigle usuel : SETAO SA

Adresse :

22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

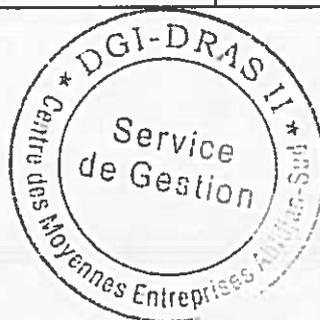
N° d'identification fiscale : 0101219 P

Exercice clos le : 31-déc-14

Durée en mois :

12

Réf.	CHARGES (1 ^{re} partie)	Exercice N	Exercice N - 1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
RA	Achats de marchandises	11 687 439	16 712 227
RB	- Variation de stocks (- ou +) <i>(Marge brute sur marchandises voir TB)</i>		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	756 946 357	868 959 311
RD	- Variation de stocks (- ou +) <i>(Marge brute sur marchandises voir TG)</i>		
RE	Autres achats	355 557 360	437 767 524
RH	- Variation de stocks (- ou +)	-4 615 510	0
RI	Transports	154 112 341	166 958 357
RJ	Services extérieurs	4 847 337 872	3 373 273 374
RK	Impôts et taxes	165 918 939	133 100 290
RL	Autres charges <i>(Valeur ajoutée voir TN)</i>	30 142 017	21 631 210
RP	Charges de personnel ⁽¹⁾	520 202 159	320 765 527
RQ	(1) dont personnel extérieur	30 721 500	23 751 815
	<i>(Excédent brut d'exploitation voir TQ)</i>		
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions	216 794 491	111 912 526
RW	Total des charges d'exploitation	7 054 083 465	5 451 080 346
	<i>(Résultat d'exploitation voir TX)</i>		



COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sigle usuel : SETAO SA

Adresse :

22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

N° d'identification fiscale : 0101219 P

Exercice clos le : 31-déc-14

Durée en mois :

12

Réf.	PRODUITS (1 ^{re} partie)	Exercice N	Exercice N - 1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
1A	Ventes de marchandises	0	0
1B	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	-11 687 439	-16 712 227
1C	Ventes de produits fabriqués	0	0
1D	Travaux, services vendus	9 138 078 278	5 764 302 310
1E	Production stockée (ou déstockage) (- ou +)	0	0
1F	Production immobilisée		
1G	MARGES BRUTE SUR MATIERES	8 381 131 921	4 895 342 999
1H	Produits accessoires		0
1I	CHIFFRES D'AFFAIRES ⁽¹⁾ (TA + 1C + 1D + 1H)	9 138 078 278	5 764 302 310
1J	⁽¹⁾ dont à l'exportation		
1K	Subventions d'exploitation	0	0
1L	Autres produits	259 600 436	3 641 817
1N	VALEUR AJOUTEE	3 080 591 899	749 541 834
1Q	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 560 389 740	428 776 307
1S	Reprise sur provisions	58 612 488	0
1T	Transfert de charges	93 961 642	5 170 146
1W	Total des produits d'exploitation	9 550 252 844	5 773 114 273
1X	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 496 169 379	322 033 927
	Bénéfice (+) ; Perte (-)		



COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sigle usuel : SETAO SA

Adresse :

22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

N° d'identification fiscale : 0101219 P

Exercice clos le : 31-déc-14

Durée en mois :

12

Réf.	CHARGES (2 ^{ème} partie)	Exercice N	Exercice N - 1
RW	Report Total des charges d'exploitation	7 054 083 465	5 451 080 346
ACTIVITE FINANCIERE			
SA	Frais Financiers	0	72 247
SC	Pertes de change	0	0
SD	Dotations aux amortissements et aux provisions		0
SF	Total des charges financières	0	72 247
<i>(Résultat financier voir UG)</i>			
SH	Total des charges des activités ordinaires	7 054 083 465	5 451 152 593
<i>(Résultat des activités ordinaires voir UI)</i>			
HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)			
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	3 125 000	0
SL	Charges H.A.O.	0	
SM	Dotations H.A.O.	0	0
SO	Total des charges H.A.O.	3 125 000	0
<i>(Résultat H.A.O. voir UP)</i>			
SQ	Participation des travailleurs	0	0
SR	Impôts sur le résultat	448 984 885	30 698 315
SS	Total participation et impôts	448 984 885	30 698 315
ST	TOTAL GENERAL DES CHARGES	7 506 193 350	5 481 850 908
<i>(Résultat net voir UZ)</i>			



COMpte DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sigle usuel : SETAO SA

Adresse :

22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

N° d'identification fiscale : 0101219 P

Exercice clos le : 31-déc-14

Durée en mois :

12

Réf.	PRODUITS (2 ^{ème} partie)	Exercice N	Exercice N - 1
1W	Report Total des produits d'exploitation	9 550 252 844	5 773 114 273
ACTIVITE FINANCIERE			
UA	Revenus financiers	68 546 337	47 105 112
UC	Gains de change	0	0
UD	Reprises sur provisions	0	0
UE	Transfert de charges	0	0
UF	Total des produits financiers	68 546 337	47 105 112
UG	RESULTAT FINANCIER (+ ou -) 68 546 337 47 032 865		
UH	Total des produits des activités ordinaires	9 618 799 181	5 820 219 385
UI	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES⁽¹⁾		
	(+ ou -) 2 564 715 716 369 066 792		
UJ	⁽¹⁾ dont impôt correspondant		
HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)			
UK	Produits des cessions d'immobilisations	0	0
UL	Produits H.A.O.	0	0
UM	Reprises H.A.O.	0	0
UN	Transferts de charges	0	0
UO	Total des produits H.A.O.	0	0
UP	RESULTAT H.A.O. (+ ou -) -3 125 000 0		
UT	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	9 618 799 181	5 820 219 385
UZ	RESULTAT NET 2 112 605 831 338 368 477		
	Bénéfice (+) : Perte (-)		



TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

Dénomination sociale de l'entreprise : SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
 Adresse : 22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01
 N° d'identification fiscale : 0101219 P

Sigle usuel : SETAO SA
 Durée en mois : 12
 Exercice clos le : 31-déc-14

1^{re} PARTIE : DETERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

■ **CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)**

CAFG = EBE
 - Charges décaissables restantes } à l'exclusion des cessions
 + Produits décaissables restants } d'actif immobilisé

		E.B.E.	
SA Frais financiers	0	TT Transfert de charges d'exploitation	2 560 389 740
SC Pertes de change	0	UA Revenus financiers	93 961 642
SL Charges HAO	0	UE Transfert de charges financières	68 546 337
SQ Participation	0	UC Gains de change	0
SR Impôts sur le résultat	448 984 885	UL Produits HAO	0
		UN Transfert de charges H.A.O.	0
Total (I)	448 984 885	Total (II)	2 722 897 719

CAFG : Total (II) - Total (I) = 2 273 912 834 XA N - 1 : 450 281 003

■ **AUTOFINANCEMENT (A.F.)**

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice ⁽¹⁾

AF = 2 273 912 834 - 0 = 2 273 912 834 XB N - 1 : 450 281 003

■ **VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)**

Var. B.F.E. = Var. Stocks⁽²⁾ + Var. Créances⁽²⁾ + Var. Dettes circulantes⁽²⁾

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
BC Marchandises	-	ou -
BD Matières premières	4 615 510	ou -
BE En-cours	-	ou -
BF Produits fabriqués	-	ou -
A Variation globale nette des stocks	4 615 510	ou -

(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes.

(2) A l'exclusion des éléments H.A.O.

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

(suite)

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sigle usuel : SETAO SA

Adresse : 22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

Durée en mois : 12

N° d'identification fiscale :

0101219 P

Exercice clos le : 31-déc-14

Variation des Créances : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
BH Fournisseurs, avances versées	-	ou	381 196 491
BI Clients	406 254 380	ou	-
BJ Autres créances	-	ou	119 430 074
BU Ecart de conversion Actif	-	ou	-
B Variation globale nette des créances	-	ou	94 372 185

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)		Ressources augmentation (+)
DI Clients, avances reçues	967 461 375	ou	-
DJ Fournisseurs d'exploitation	617 594 889	ou	-
DK Dettes fiscales	-	ou	919 042 437
DL Dettes sociales	-	ou	4 078 499
DM Autres dettes	-	ou	1 528 703 909
DN Risques provisionnés	-	ou	-
DV Ecart de conversion Passif	-	ou	-
C Variation globale nette des dettes circulantes	-	ou	866 768 581

VARIATION DE B.F.E. = A + B + C	xc	-	ou	956 525 256
--	----	---	----	--------------------

■ **EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)**

ETE = EBE - Variation BFE - Production Immobilisée

	N		N - 1
Excédent Brut d'exploitation	2 560 389 740	-	428 776 307
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources)	956 525 256	-	3 794 873 771
- Production immobilisée	-		-
EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	3 516 914 996	-	4 223 650 078

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

2e PARTIE : TABLEAU

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sigle usuel : SETAO SA

Adresse : 22, Rue des Foreurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

Durée en mois :

12

N° d'identification fiscale :

0101219 P

Exercice clos le :

31-déc-14

Réf.		Exercice N		Exercice N - 1
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice) Croissance Interne	0	////////////////////	0
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0	0
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles Croissance externe	46 053 225		144 683 800
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières		804 682	10 887 115
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	45 248 543	-	155 570 915
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf Supra : Var. B.F.E.)	0	956 525 256	3 794 873 771
FH	A- EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	-	911 276 713	3 950 444 686
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.O.)	0	0	0
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS ⁽¹⁾ Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières	0	////////////////////	0
	(1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VIII			
FK	B- EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	-	911 276 713	3 950 444 686

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

2e PARTIE : TABLEAU (suite)

Dénomination sociale de l'entreprise :

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sigle usuel : SETAO SA

Adresse : 22, Rue des Forcurs - ZONE 3 - 01 BP 925 - ABIDJAN 01

Durée en mois :

12

N° d'identification fiscale :

0101219 P

Exercice clos le :

31-déc-14

Réf.		Exercice N		Exercice N - 1
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	V. FINANCEMENT INTERNE			
FL	Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	0	2 273 912 834	450 281 003
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux	////////////////////	0	0
FN	Subvention d'investissement	////////////////////	0	0
FP	Prélèvements sur le Capital (y compris retraits de l'exploitant)	0	////////////////////	0
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts ⁽²⁾	0	0	0
FR	Autres dettes financières ⁽²⁾ (2) Remboursement anticipés inscrits séparément en emplois	0	0	0
FS	C- RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	-	2 273 912 834	450 281 003
FT	D- EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	-	3 185 189 547	4 400 725 689
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
	Trésorerie nette			
FU	à la clôture de l'exercice + ou -	7 524 459 832		
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou -	4 339 270 285		
FW	Variation Trésorerie (+ si Emploi ; - si Ressources)	3 185 189 547	3 185 189 547	-4 400 725 689
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; différences "bilantielles".

CONTRÔLE (à partir des masses des bilan N et N - 1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.)	FdR(N) - FdR(N - 1)	-	2 228 664 291
Variation du B.F. global (B.F.G.)	BFG(N) - BFG(N - 1)	-	956 525 256
Variation de la trésorerie (T)	T(N) - T(N - 1)	3 185 189 547	-
		3 185 189 547	3 185 189 547

SETAO

LA LISTE DES ADMINISTRATEURS

SETAO

**SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
« S.E.T.A.O. »**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672.000.000 F CFA
Siège social : 22, rue des Foreurs - 01 BP 925 - Abidjan 01
R.C.C.M –ABJ-B-1950- 1219

LISTE DES ADMINISTRATEURS

M. Richard DUPUIS	Président du Conseil d'Administration
M. Nicolas de ROQUEFEUIL	Administrateur et Directeur Général
M. Christophe PETIT	Administrateur
M. Pierre SKOROCHOD	Administrateur
M. Philippe MOREAU	Administrateur

SETAO

**L'AVIS DE CONVOCATION ET LE TEXTE DES RESOLUTIONS PARUS
DANS LE QUOTIDIEN "FRATERNITE-MATIN"
DES 29 MAI 2015 ET 10 JUIN 2015**

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST «S.E.T.A.O.»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672.000.000 F CFA

Siège social: 22, rue des Foreurs - 01 BP 925 - Abidjan 01 R.C.C.M-ABJ-1950-B-1219

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le : Vendredi 12 juin 2015 à 8h30 à l'hôtel TIAMA - Abidjan à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant: De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- 1-Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- 2-Approbation de ces rapports et des comptes annuels au titre de l'exercice 2014 - Quitus aux Administrateurs,
- 3-Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique,
- 4-Affectation du résultat de l'exercice 2014,
- 5-Ratification des nominations de deux nouveaux administrateurs,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 6-Lecture du Rapport du Conseil d'Administration,
- 7-Modifications statutaires et mise en harmonie des Statuts avec l'Acte Uniforme sur les Sociétés adopté le 30 janvier 2014,
- 8-Refonte et adoption des nouveaux Statuts,
- 9-Pouvoirs pour dépôt et formalités.

Les actions doivent être déposées à la SOGEBOURSE - 01 BP 1.355 ABIDJAN 01.

Les actionnaires désirant voter par correspondance pourront retirer un formulaire de vote par correspondance au siège social.

- TEXTE DES RESOLUTIONS -

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils ont été présentés et arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion à l'ensemble des Administrateurs pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, en approuve les termes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.112.605.831 F CFA au Report à Nouveau dont le montant débiteur sera ainsi ramené de 6.939.115.495 F CFA à 4.826.509.664 F CFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 mai 2015, de Pierre SKOROCHOD, demeurant 58 rue du Rocher - 75008 Paris (France), en lieu et place de Olivier MONTFORT, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 mai 2015, de Christophe PETIT, demeurant 9 rue des Rochers - 91140 Clamart (France), en lieu et place de Ali BENCHEQROUN, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide des modifications statutaires et la mise en harmonie des Statuts de la Société avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la refonte des Statuts et adopte le nouveau texte tel qu'annexé, étant précisé qu'aucune modification n'est intervenue dans la forme, l'objet, la dénomination, le siège social et la durée.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directeur Général à l'effet de signer lesdits Statuts par devant notaire.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

FA 1505-2957

..... !

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST « S.E.T.A.O. »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672.000.000 F CFA
Siège social: 22, rue des Foreurs - 01 BP 925 - Abidjan 01
R.C.C.M- ABJ-1950-B-1219
AVIS DE CONVOCATION:

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le :

Vendredi 12 Juin 2015 à 8h 30 à l'hôtel TIAMA - Abidjan à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant: De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
2. Approbation de ces rapports et des comptes annuels au titre de l'exercice 2014 - Quitus aux Administrateurs,
3. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique,
4. Affectation du résultat de l'exercice 2014,
5. Ratification des nominations de deux nouveaux administrateurs,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

6. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration,
7. Modifications statutaires et mise en harmonie des Statuts avec l'Acte Uniforme sur les Sociétés adopté le 30 Janvier 2014,
8. Refonte et adoption des nouveaux Statuts,
9. Pouvoirs pour dépôt et formalités.

Les actions doivent être déposées à la SOGEBOURSE - 01 BP 1355 ABIDJAN 01.
Les actionnaires désirant voter par correspondance pourront retirer un formulaire de vote par correspondance au siège social.

TEXTE DES RESOLUTIONS
De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils ont été présentés et arrêtés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion à l'ensemble des Administrateurs pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, en approuve les termes.

TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.112.605.831 F CFA au Report à Nouveau dont le montant débiteur sera ainsi ramené de 6.939.115.495 F CFA à 4.826.509.664 F CFA.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 mai 2015, de Pierre

SKOROCHOD, demeurant 58 rue du Rocher -75008 Paris (France), en lieu et place de Olivier MONTFORT, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

CINQUIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 mai 2015, de Christophe PETIT, demeurant 9 rue des Rochers - 92140 Clamart (France), en lieu et place de Ali BENCHEQROUN, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

SIXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide des modifications statutaires et la mise en harmonie des Statuts de la Société avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

SEPTIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale décide la refonte des Statuts et adopte le nouveau texte tel qu'annexé, étant précisé qu'aucune modification n'est intervenue dans la forme, l'objet, la dénomination, le siège social et la durée.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directeur Général à l'effet de signer lesdits Statuts par devant notaire.

HUITIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

FA 1506-3118